

CR Commission

Cohésion sociale, enfance-jeunesse, culture et loisirs

Mardi 13 janvier 2026 à 18h

Elus :

Argol	Magali CHESSE	Présente
Camaret-sur-Mer	Muriel LE MEROUR	Présente
Crozon	Dominique GUILLOIS	Présente
Landévennec	Marie-Claire CARIOU	Présente
Lanvéoc	Christelle GAOUYER	Présente
Le Faou	Ludovic LASSAGNE	Présent
Pont-de-Buis lès Quimerc'h	Aurélien LE BOT	Absent
Rosnoën	Martine LE GUIRRIEC	Présente
Roscanvel	Thouria AIT OUCHANNIK	Présente
Telgruc-sur-Mer	Yves LE MOIGNE	Présent

Technicien CCPCAM :

Hubert LE BRENN	Présent
Alain PREDOUR	Présent
Aurélie CABON	Présente

Ordre du jour

CTG

- 1/ Bilan du mandat
- 2/ Bilan du fonctionnement de la commission
- 3/ Convention avec les Centres nautiques
- 4/ Adhésion à des outils collaboratifs (CAF et France Travail)
- 5/ Informations et questions diverses
 - Etude CLIC
 - Méthodologie sur l'harmonisation des ALSH

Date de la prochaine commission

Mardi 3 février 2026 à 18h

CTG

1/ Bilan du mandat

La commission a exprimé une satisfaction sur les avancées intercommunales réalisées durant la durée du mandat, notamment sur 2024/2025 avec l'accélération des projets : étude, ULAMIR (local et subv. fonctionnement), convention KANIRI, Séjours jeunes, EVS, poste d'accès aux droits CRIJ pour les jeunes, ...)

2/ Bilan du fonctionnement de la commission

Ce qui a bien fonctionné

La commission a salué plusieurs aspects positifs de son fonctionnement au cours du mandat 2020-2025 :

- Les échanges et la dynamique de travail de la commission ont été efficaces et constructifs.
- L'ambiance des réunions était conviviale.

- En cours de mandat, une meilleure efficacité dans la présentation des dossiers est à relever. Ce qui a permis de réduire la durée des commissions.
- La fréquence (mensuelle) et la régularité des réunions a permis un suivi continu des projets CTG, Piscine et Améthyste.
- Le taux de présence des élus était satisfaisant. La possibilité de participer en Visio a contribué à cette bonne participation.

Ce qui a moins bien fonctionné

Des points d'amélioration ont été explicitement relevés lors des échanges, reflétant des dysfonctionnements ou limites perçues.

- Malgré un taux de présence satisfaisant, les communes de l'Aulne ont été moins bien représentées lors des commissions.
- Le nombre de sujets traités dans le cadre de cette commission est évalué comme trop important et a contribué à la densité des ordres du jour de la commission. Une meilleure articulation entre le CE piscine et la commission durant les deux dernières années a permis d'améliorer ce point.
- Le lien entre les communes (services et autres élus) et la commission reste insuffisant pour une bonne compréhension des dossiers.
- L'intégration d'élus et culture et cohésion sociale n'aura pas été concluante

Préconisations et décisions prises

Les élus ont formulé des préconisations concrètes, celles-ci participeront aux pistes d'amélioration et des suggestions de fonctionnement pour le prochain mandat.

A noter que l'organisation des prochaines commissions dépendra du choix de gouvernance des élus du prochain mandat.

- Réfléchir sur la pertinence et la faisabilité de diviser la commission en 2, soit en distinguant ce qui relève de dossiers communautaires et de dossiers communaux, soit par thème.
- Améliorer le travail en amont avec les communes (lien avec les techniciens et les autres élus des communes)
- Réfléchir sur l'organisation des ordres du jour de la commission (équilibre dans les sujets abordés, des commissions thématiques ?)
- Clarifier dès le début du mandat le rôle de la commission : ce n'est pas une instance de travail mais de présentation des dossiers aux élus.

3/ Convention avec les centres nautiques

⇒ Avis de la commission :

- Favorable à l'unanimité pour le principe de calcul de la prestation pour 2025/2026.
- Non favorable à la rétroactivité 2024/2025.

4/ Adhésion à des outils collaboratifs (CAF et France Travail)

❖ Outil collaboratif de la CAF : « Ma CTG en poche »

- ⇒ Avis favorable de la commission

❖ **Outil collaboratif France Travail : « Campagne coordonnée »**

⇒ Avis favorable de la commission

5/ Informations et questions diverses

❖ **Actualité du CLIC**

Au vu de la perte du partenariat avec la CARSAT, il est plus pertinent de renforcer le CLIC avec l'ajout d'un poste de travailleur social à hauteur de 0.8 ETP plutôt que d'1 ETP, soit 1.8 ETP pour les postes de travailleur social et 0.2 ETP pour un poste de responsable.

- **Mardi 20 janvier** : présentation du dossier en conférence des maires

❖ **Démarche pour l'harmonisation du fonctionnement des centres de loisirs**

Une démarche collaborative a été mise en place avec l'ensemble des communes pour travailler sur ce dossier. Des aspects techniques liés par exemple à la gestion des ressources humaines ont été abordés avec des personnes exerçant ses missions et des regards experts ont été sollicités pour construire les scénarios.

Les élus demandent :

- Si la question des pénalités est abordée dans les scénarios proposés. Le travail réalisé fait également une proposition sur ce sujet.
- Comment sera traité le cas d'enfants ne pouvant pas être dans le même centre de loisirs sur une même semaine ? L'anticipation des inscriptions permettra de repérer ce type de situation et de les aborder lors des réunions entre directeur.

Les prochaines étapes :

- **Jeudi 15 janvier** – réunion avec l'ensemble des directeurs et directrices des centres de loisirs afin d'affiner les scénarios et d'amorcer le travail autour du projet pédagogique
- ⇒ A noter, l'arrivée d'un nouveau directeur sur la commune d'Argol. Dans le cas d'un remplacement de direction, la personne assurant le remplacement est conviée au même titre que les autres directeurs, directrices.
- **Vendredi 16 janvier** – réunion avec les DGS des communes pour présenter les scénarios et avoir leur retour
 - **Mardi 20 janvier** : présentation du dossier en conférence des maires

CE piscine

❖ **Piscine : demande de créneau**

Un groupe de kinésithérapeutes du territoire a demandé des créneaux pour réaliser des séances en piscine pour leurs patients.

Des créneaux ont été libérés du fait d'une diminution des effectifs scolaires. Un créneau de 10h à 12h peut leur être proposée aux mêmes conditions que celles pour les sage-femmes.

⇒ **Avis favorable du CE piscine**